

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1979)  
**Heft:** 527

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 527 21 décembre 1979  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Yvette Jaggi  
Victor Ruffly

# 527

## La grande liberté du monde des affaires

*A grands coups de PFS, de KIS et d'autres inventions furglériennes, l'Etat s'attaque aux libertés individuelles des citoyens. Pauvre vengeance pour un pouvoir politique lui-même supplanté par des puissances économiques de plus en plus dominantes. Face à l'emprise grandissante des intérêts privés, le législateur s'épuise à sauvegarder un régime de concurrence imparfaite, même s'il se contente comme en Suisse de combattre les abus des cartels sans vouloir discuter leur existence.*

*En clair, échappent totalement à la surveillance publique: la constitution de groupes d'entreprises, le développement de quasi-monopoles, les effets de la puissance d'achat, les processus de diversification (le touche-à-tout industriel) et d'intégration (de la semence au*

*petit pain), les fusions, les prises de participation et les diverses opérations de concentration plus ou moins formelle, etc. Bref, ce qui fait le "dynamisme des affaires" et les gros titres de la presse économique et financière n'attire pas l'attention de l'Etat, — et en reçoit donc la bénédiction de fait.*

*Résultat: le mouvement de concentration, inhérent à l'économie libérale des pays industrialisés, s'est poursuivi chez nous de manière traditionnellement incontrôlée et récemment accélérée; il a fait de la Suisse un véritable paradis pour les cartels et les "organisations analogues". (monopoles et entreprises dominantes), une espèce de jardin d'Eden où s'épanouissent les holdings, les sociétés financières et autres multinationales.*

*Très ennuyeux: si tout le monde sait élevé le degré de concentration atteint dans la plupart des branches de l'industrie et du tertiaire, per-*

SUITE ET FIN AU VERSO

### Un trou. Nos excuses !

Délicate échéance pour "Domaine Public" que ces fêtes de fin d'année!

Notre principal souci: les jours fériés "tom-bent" de telle façon que nous sommes contraints au silence pendant deux semaines. Toutes nos excuses! Croyez bien que nous regrettons ce "trou", dû à ces contingences techniques que vous devinez, puisque le bon à tirer de DP est donné normalement le mardi...

Pas de parution donc ni le 28 décembre, ni le 4 janvier.

"Domaine Public" 528 vous parviendra vendredi 11 janvier.

11 janvier: une date doublement importante et cruciale. La rentrée 1980, bien sûr, mais surtout la mise en train d'un nouveau système d'expédition du journal, notre cadeau de Noël à nous!

Expliquons-nous. Jusqu'ici DP vous parvenait sans adresse; les offices postaux — nous profitons de l'occasion de les remercier de leur travail, précis et constant, pendant toutes ces années — se chargeaient, sur nos indications, de tenir à jour les listes d'abonnés. Le progrès: clarification de nos relations administratives et contrôle encore plus précis du processus d'acheminement du journal, nous vous l'enverrons dorénavant, et ce dès le 11 janvier, adressé (ferons-nous appel une fois de plus à votre collaboration? nous avertirez-vous aussitôt si cette mue postale provoquait des perturbations dans l'expédition de DP?)

Bonnes fêtes!

PS. Merci à tous ceux qui nous ont renouvelé déjà leur confiance pour 1980. Quel encouragement! Indispensable, à vrai dire, pour que DP puisse continuer à paraître, libre de toute publicité et de toute subvention.